



PROCES DE BRETAGNE ET PROCES FRANCE TELECOM / ORANGE

On ne devrait pas être là pour mourir ou pour faire mourir !

Presque en parallèle se tiennent en ce moment, d'un côté devant le Tribunal correctionnel d'Evry (du 25 avril au 17 juin) le procès de la SNCF, RFF et du seul dirigeant de proximité, pour l'accident ferroviaire meurtrier de Brétigny le 12 juillet 2013, et de l'autre devant le Cour d'Appel de Paris (du 11 mai au 3 juillet) le procès des patrons de France Télécom / Orange, pour le harcèlement moral organisationnel qui a été mis en place au début des années 2000, ayant conduit à une croissance brutale de psychopathologies, jusqu'aux suicides, singulièrement à partir de 2006.

Deux procès qui ont chacun leurs singularités :

- ✓ Une situation « classique » pour l'accident de Brétigny où la technique du « lampiste » a permis de protéger l'équipe dirigeante de la SNCF (Guillaume Pépy en tête), de RFF devenu SNCF-Réseau (Hubert du Mesnil puis Jacques Rapoport au premier chef), mais aussi les architectes de la politique ferroviaire au sein de l'Etat (Elisabeth Borne notamment, que l'on retrouve à toutes les étapes).
- ✓ Une situation plus audacieuse pour la justice dans le cadre de France Télécom / Orange. D'abord parce qu'elle a été le lieu même de la qualification de harcèlement moral organisationnel introduite dans notre ordre juridique. Ensuite parce qu'elle a visé les dirigeants de l'entreprise (Lombard, Wenès, Barberot,...) ayant personnifié une politique mortifère, au-delà de la personne morale de l'entreprise. La Sté Orange n'ayant pas fait appel, il ne reste d'ailleurs devant la Cour aujourd'hui que ces dirigeants personnes physiques.

Mais deux procès hors normes comparables. Par les moyens mis en œuvre par la justice depuis l'instruction jusqu'à la tenue des audiences. Par leur objet même nécessitant d'entrer dans la matière des organisations, des modes de décisions, des vécus au travail. Par le nombre des témoins cités à la barre. Par leurs répercussions à l'échelle de tout le pays, car touchant à des entreprises ayant été structurantes des services publics et des valeurs qu'ils portaient de performance, de sécurité, d'égalité d'accès et de progrès social.

Et surtout deux procès comparables car ce qu'il est ressorti des audiences de Brétigny et du procès France Télécom/Orange en première instance (et aujourd'hui en appel), c'est **la centralité des organisations du travail, profondément démantelées par le « révolution managériale » initiée dans les années 1980 et 1990.** A Brétigny, une perte de maîtrise de la maintenance courante de l'infrastructure par la casse des métiers, la dégradation des conditions de travail, les déprogrammations/reprogrammations permanentes, la perte de la transmission, et jusqu'à une incitation tacite au mensonge pour continuer à remonter à la gouvernance de l'entreprise l'image de bon fonctionnement qu'elle exige pour justifier rétrospectivement les politiques de productivité. A France Télécom/Orange, une violence managériale revendiquée (un « *crash program* »), et là aussi une casse des métiers, du travail, et une brutalité psychique délibérée et organisée envers les personnes. **En ont résulté 7 usagers morts et des séquelles à vie pour des centaines d'autres dans l'accident de Brétigny. Des dizaines de suicides de salarié.e.s et des séquelles à vie pour des centaines d'autres dans le cas de France Télécom / Orange.**

Aujourd'hui, ce sont dans les instances judiciaires que ce débat sur les organisations du travail et leur lien avec le sens même d'un système social et économique est posé : **à quoi bon rechercher frénétiquement une « compétitivité » des entreprises, des services publics, des administrations, si le prix à payer sont des morts parmi les usagers/usagères – ou client.e.s – comme chez les salarié.e.s., et des milliers de personnes abîmées psychiquement et physiquement pour des vies entières.**

En cette période de choix politiques pour l'avenir, où toutes les droites - d'*Ensemble* à *Reconquête* – continuent de promouvoir une logique entrepreneuriale néolibérale, **il est désormais urgent et nécessaire que la finalité des organisations du travail, et les moyens qu'on leur consacre, soient au centre du débat public, aux côtés des enjeux environnementaux, comme nécessairement liés entre eux.**